

■ **Fondation Marco Rohner**, à Satigny (FOSC du 20.10.1997, p. 7642). Selon arrêté de l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du 13.05.2002, la fondation est dissoute. Sa liquidation étant terminée, elle est radiée.

Journal no 5120 du 16.05.2002  
(00480214 / CH-660.0.201.967-9)